



Organisation et mise en œuvre de la réglementation bio

réunion d'information vin Bio

François CONSTAND

INAO UT Languedoc-Roussillon



Les différentes missions de l'INAO

- La garantie d'une qualité résultant d'un terroir
- La garantie d'un lien entre un produit et son territoire
- La garantie d'un produit traditionnel
- La garantie d'une qualité attachée à un mode de production respectueux de l'environnement et du bien être animal
- La garantie d'un produit de qualité supérieure





Qui fait quoi dans la bio ?

DEVELOPPEMENT

MAAPRAT et collectivités territoriales :
politique de soutien

Agence BIO : appui à la structuration des filières, dialogue interprofessionnel, communication

Organisations professionnelles

CONTROLE

DGCCRF : contrôle

INAO : supervision des contrôles

OC : contrôle des opérateurs

REGLEMENTATION

UE : COM décide avec le CPAB ou Conseil des ministres

MAAPRAT : porte parole auprès l'UE

INAO : contribution à la position française de la filière



Rôle de l'INAO en AB

- Garantir un respect harmonisé de la réglementation en matière d'AB, pour en favoriser son développement.
- Etre force de proposition ou d'avis pour l'ensemble des points réglementaires relatifs à l'agriculture biologique
- Assurer la supervision des contrôles :
 - Agrément des organismes certificateurs (OC)
 - Approbation des plans de contrôles des OC
- Protéger le logo « AB » et le terme « bio/biologique » contre toute usurpation



Instance décisionnelle: le CNAB

Le **C**omité **N**ational de l'**A**griculture **B**iologique

- 32 membres (professionnels)
- 10 experts,
- 6 administrations

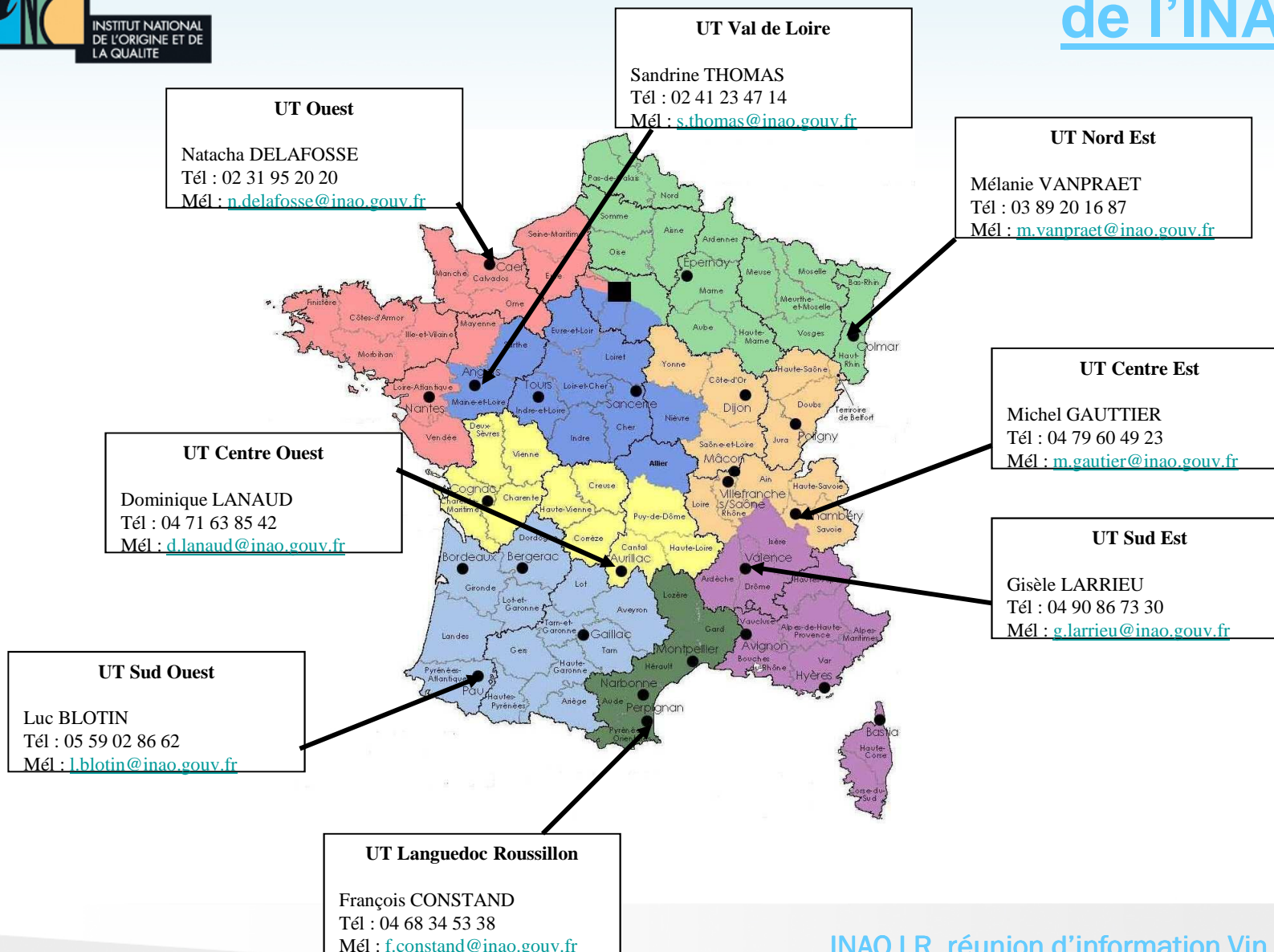


Nos actions

- La réglementation européenne et française
- La restauration commerciale
- Les semences
- Les intrants utilisables en AB
- Le contrôle
 - Un projet de plan cadre pour la partie vinification avec grille de traitement des manquements sera présenté au CAC (Comité Agrément et Contrôle) le 12 juillet 2012 pour validation.
- Les OGM
- Commission environnement
- Le vin biologique
 - Le Comité National AB est en train d'élaborer le guide de lecture « vins bio » (CNAB le 05 juin)



Missions des services territoriaux de l'INAO





Missions des services territoriaux de l'INAO

- Interlocuteurs des professionnels en matière de réglementation et de contrôle
- Assurent la supervision des contrôles (organisation de réunions annuelles, évaluation des OC...)
- Gèrent les dérogations dans le cadre de la flexibilité



Expérimentation

contrôle vins bios



Expérimentation contrôle vins bios

- ☛ 1ère expérimentation régionale du projet de règlement vinification biologique
- ☛ Les objectifs partagés étaient d'inventorier les difficultés susceptibles d'être rencontrées et de tester la faisabilité de l'audit en situation réelle
- ☛ Les interlocuteurs opérationnels de cette expérimentation:
 - SUDVINBIO: Valérie PLADEAU
 - INAO: François CONSTAND
 - Organisme Certificateur agréé en AB qui a déployé 3 auditeurs testeurs
- ☛ 18 opérateurs volontaires (dont 2 caves coopératives)



Une certification réalisable

- ☛ Aucun problème vraiment grave n'a été détecté hormis l'alcool bio pour les VDN
- ☛ Les contraintes principales sont documentaires
 - Fiches techniques
 - Traçabilité
 - Enregistrement des pratiques
- ☛ Des produits alternatifs existent aux produits interdits dans la majorité des cas (pour les autres il sera facile de prouver la non disponibilité en bio)
- ☛ Des solutions alternatives aux pratiques interdites
- ☛ Temps moyen d'audit estimé à 3 heures



Écarts récurrents sur les 18 contrôles

| DOCUMENTAIRE | |
|---|---|
| Ecart constaté | Alternative |
| Absence des fiches techniques prouvant la conformité de l'intrant. (ex: l'acide tartrique) | Demander aux fournisseurs les fiches technique, si besoin chercher sur internet sur les sites des fabricants. |
| Absence de l'attestation non OGM pour les levures | Demander l'attestation aux fournisseurs |



Écarts récurrents sur les 18 contrôles

| | |
|---|--|
| Absence des certificats des ingrédients bio | A demander aux fournisseurs |
| Absence des certificats de conformité au codex œnologique | Demander aux fournisseurs les fiches techniques, si besoin chercher sur internet sur les sites des fabricants. |



Écarts récurrents sur les 18 contrôles

| OENOLOGIE | |
|---|---|
| Écart constaté | Alternative |
| Utilisation d'ingrédients agricoles non bio | Vérifier la composition des produits employés |
| Utilisation d'un ingrédient agricole non bio à plus de 5% (alcool vinique /VDN) | Organisation de la filière, en attente réponse courrier au ministère pour le millésime 2012 |



Écarts récurrents sur les 18 contrôles

| | |
|--|---|
| Utilisation d'intrant non autorisé (exemple colle avec PVPP, Nutriments pour levures avec sulfate d'ammonium...) | Vérifier la composition des produits employés, attention aux produits contenant plusieurs substances |
| Teneur en SO ₂ T: absence systématique d'analyse après mise en bouteilles | Prévoir une analyse pour tous les lots mis en bouteilles et <u>mis à la consommation (en autocontrôle)</u> |

CONCLUSION



Ecarts liés à la documentation et à la traçabilité

- ☛ La traçabilité doit permettre de connaître les quantités d'intrants utilisés, l'état des stocks avant vinification, les fiches de suivi des fermentations et des vins . Ces documents seront mis à la disposition des contrôleurs.

CONCLUSION



Ecarts liés aux analyses, (teneur en SO₂ T), aux intrants et ingrédients:

- ☛ Le seuil de SO₂T dépend du taux de sucres résiduels et s'apprécie au stade de la mise à la consommation, une non-conformité avant ce stade ne pourrait être retenue valablement.
- ☛ Les plans de contrôle préciseront la fréquence des analyses après mise en bouteilles en contrôle externe
- ☛ N'hésitez pas à consulter vos œnologues ainsi que votre organisme certificateur car il existe des alternatives aux produits interdits dans le règlement



Organisation et mise en œuvre de la réglementation bio

Merci pour votre attention

Pour en savoir plus: www.inao.gouv.fr

Contacts :

INAO-PERPIGNAN@inao.gouv.fr

INAO-MONTPELLIER@inao.gouv.fr